

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2022

Internat Favre, une évidence sociale



INTERNAT FAVRE, UNE ÉVIDENCE SOCIALE

Le conseil d'arrondissement a voté favorablement la reconduction d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit de 2 bâtiments situés au 86 rue Chazière, au profit de la Métropole de Lyon afin d'y accueillir l'internat métropolitain.

Présentation du rapport sur la « mise à disposition à titre gratuit de 2 bâtiments situés au 86 rue Chazière, au profit de la Métropole de Lyon afin d'y accueillir l'internat métropolitain », par Aline Guitard, adjointe à l'urbanisme et au patrimoine, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 14 septembre 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 14 septembre 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 19 octobre 2022, à 18h45.
En salle du Conseil ou sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ALINE GUITARD, rapporteur :

Cette délibération concerne la reconduction d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit de 2 bâtiments situés au 86 rue Chazière, au profit de la Métropole de Lyon afin d'y accueillir l'internat métropolitain.

Cet internat accueille avec l'accord de leurs familles, 36 jeunes de 6 à 14 ans qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Ils y trouvent un lieu de vie, de socialisation, de reconstruction où ils sont pris en charge de manière individualisée et personnalisée afin de créer, notamment, un contexte favorable aux apprentissages.

Cette structure a pris le relais de l'Internat Municipal Adolphe Favre créé en 1925 et malheureusement fermé en 2015, malgré la mobilisation des familles bénéficiaires, des agents et d'élu.e.s, lorsque la Ville de Lyon a décidé de ne plus participer au financement d'une structure sociale considérée désormais sous seule compétence métropolitaine.

Je dis malheureusement car à sa création, ce sont 150 enfants qui bénéficiaient de ce dispositif et lors de sa fermeture, en 2015, c'était encore 60 jeunes qui y vivaient. Vous le comprenez, la mise à disposition à titre gratuit de ce très beau lieu au cœur de la Croix-Rousse, au service d'un projet éducatif et social de qualité paraît non seulement être une évidence sociale mais aussi une juste compensation du désengagement de la Ville en 2015, qui a entraîné une baisse des places offertes à ces jeunes en difficultés familiales et sociales.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

ANNE PELLET, conseillère d'arrondissement :

Merci de rappeler l'histoire parce que c'est vrai qu'en 2015 c'était une année difficile. Je voulais juste poser deux questions : c'est un renouvellement que pour 2 ans ? Pourquoi ? Et quels sont les projets finalement de la ville sur ce tènement et que vont devenir les enfants accueillis par la Métropole dans cet internat ?

ALINE GUITARD :

La convention est de 2 ans comme qu'à présent. Elle s'est terminée au 30 juin elle reprend pour 2 ans. La ville à ce jour n'a pas pour projet de faire autre chose que de mettre l'internat à disposition, après sur le long terme on a une vraie question.

Une partie des bâtiments qui est neutralisée depuis de nombreuses années pour des problèmes de sécurité.

Aujourd'hui il n'y a pas de projets spécifiques pour ces bâtiments, il y aura nécessité de faire des EHPADS, de réfléchir à l'avenir du bâtiment supplémentaire. S'agit-il de rénover, de démolir, de démolir pour reconstruire ? Aujourd'hui il n'y a pas d'autre projet que de continuer à accueillir dans le bâtiment A et B, l'internat et sur le reste du tènement la ferme de la Croix-Rousse.

Le rapport est adopté à l'unanimité.